

FICHE DE PRISE DE DÉCISION

Fiche de prise de décision : INF-GEN-2017-107-R-1
Direction des Infrastructures
Service du génie
Objet : Réaménagement de l'intersection Marie-Victorin et Jérôme-Demers, la construction de la rue de l'Estran et l'acquisition de terrains requis pour l'exécution de ces travaux. - Demande de financement supplémentaire et de crédits additionnels
Date : 2017-10-02

ÉTAT DE LA SITUATION (situation/problème)

Le projet de réaménagement de l'intersection de la route Marie-Victorin et Jérôme-Demers a débuté à l'automne 2016 financé à même le règlement RV-2016-15-70. À ce jour, les travaux sont réalisés à 85% et devraient être terminés d'ici la fin de l'année.

Suite au déroulement du projet, certains travaux supplémentaires non prévus au règlement d'emprunt RV-2016-15-70 nécessitent un financement supplémentaire et des demandes de crédits additionnels.

ANALYSE DES ALTERNATIVES (avantages/inconvénients/impacts)

N/A

ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION

FINANCEMENT (coûts/revenus/poste budgétaire/impacts budgétaires 2017-2018-2019)

Coûts/revenus	Impacts	2017	2018	2019
---------------	---------	------	------	------

Financement total requis : 1 226 000 \$

Financement nette requis de la Ville 516 000 \$

Conformément au règlement RV-2016-16-00 sur le contrôle et le suivi budgétaire, il incombe au responsable d'activité budgétaire de vérifier la disponibilité de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Disponibilités budgétaires Oui Non

Commentaires

- Financement déjà autorisé par :
- Budget de fonctionnement. Poste budgétaire : _____
 - Règlement d'emprunt spécifique RV-_____, Poste budgétaire : _____
 - Règlement « Omnibus » RV-_____, résolution CE-_____
 - Autre (spécifier) : _____, résolution CV-_____

Autorisation de financement à obtenir et source de financement proposée :

516 000 \$, taxes nettes incluses

Règlement RV-2015-14-03 Travaux permanents – ensemble (15 ans), dans le but d'effectuer des dépenses pour l'exécution de travaux permanents d'aménagement de parcs et de berges, d'aqueduc, d'égout, de pistes cyclables, de conduits souterrains, de pavage, de chaînes de rue, de trottoirs, d'éclairage et de signalisation routière et pour l'acquisition de gré à gré ou par expropriation d'immeubles ou de servitudes requis pour l'exécution de ces travaux, incluant les frais relatifs à la réalisation de ces travaux et acquisitions.

Commentaires

L'autorisation de financer cette dépense par ce règlement doit être donnée par le comité exécutif.

Montant disponible présentement à même ce règlement d'emprunt.

710 000 \$, taxes nettes incluses

Crédits additionnels pour les frais à être remboursés :

01-233-90-002 Dons & contribution fin.act. d'inv.	(710 000 \$)
03-201-52-010 Aff.act.inv.prov.revenus fonct.- cr.add.	710 000 \$

Commentaires

Les facturations au MTMDET et au promoteur Immostar des frais relatifs aux travaux supplémentaires à être remboursés devront être effectuées dans l'exercice financier 2017.

PTI 2017-2018-2019 - Adopté le 30 novembre 2016								
No_Projet	Titre du projet	Prévision des investissements en milliers de \$			Financement emprunt 2017	Financement Ville Autre 2017	Subvention 2017	Autres sources 2017
		2017	2018	2019				
RES-01805	Réaménagement de l'intersection rue Jérôme Demers et route 132 (Marie-Victorin) et ajout d'un feu de circulation	3722	0	0	1124	0	2598	0

Compensation : ou N/A

Part Ville PTI 2017 : 1 124 000
 Compensation reçue
 Septembre 2017 : 462 000
 Part Ville total 2017 : 1 586 000

Projet subventionné : Oui Non

Si oui, préciser le titre du programme et le pourcentage : Participation financière du Ministère des Transports et participation promoteur.

Signature du responsable d'activité budgétaire  Date : 2017/10/02

ÉCHÉANCIER (étapes/dates/justification de la nécessité du traitement par CE ou CV à cette date)

Puisque les travaux sont terminés à plus de 85%, la FPD doit être présentée au plus tard au dernier comité exécutif et conseil de la Ville avant les élections pour permettre le paiement des travaux dans des délais raisonnables.

PERSONNES CONSULTÉES

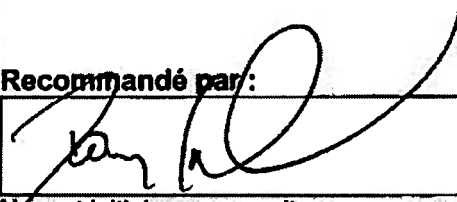
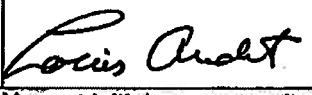
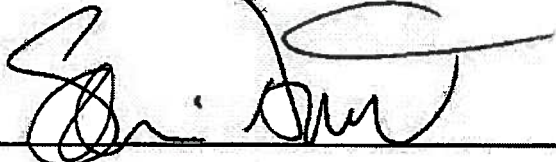
Nom de la personne	Date (J/M/A)	Champ de compétence
Gaétan Ratté, Conseiller en finances	27/09/2017	Validation volet financement

RECOMMANDATION (énoncé)

Il est recommandé au comité exécutif d'autoriser le financement des dépenses relatives aux travaux supplémentaires pour le réaménagement de l'intersection Marie-Victorin et Jérôme-Demers au montant maximal de 516 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2015-14-03.

Il est recommandé au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville d'accorder des crédits additionnels au montant de 710 000 \$ aux postes budgétaires indiqués à la fiche de prise de décision INF-GEN-2017-107, pour assumer les dépenses relatives aux travaux supplémentaires pour le réaménagement de l'intersection Marie-Victorin et Jérôme-Demers.

Liste des pièces jointes :

Préparé par : Charles Lemoyne		Titre d'emploi : Conseiller en gestion de projets infrastructures	
Recommandé par :			
			
Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	
Commentaires :			
Signature de la Direction :			Date : 02/10/2017

COMMENTAIRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Signature de la Direction générale :  Date : 2017/10/02